



Le remue-méninges DE LA TERRITORIALE

Été insolite...

***Dernière rubrique de la saison.
Nous nous retrouvons dès la fin août pour
de nouvelles aventures territoriales.
Avant les vacances, voici quelques informations
insolites...***

Osé et très risqué

Extrait d'une décision du Conseil d'Etat : "Lors d'un déplacement professionnel, un magistrat a dérobé une carte bancaire qu'il a utilisée à deux reprises dans un bar de nuit. De plus, l'intéressé a fait preuves de nombreuses insuffisances professionnelles, traduites par l'accumulation de retard considérable dans le traitement d'affaires dont il avait la charge, l'absence de signalement de la disparition de scellés ou encore par l'usage abusif de véhicules et de téléphone de service. Or, un magistrat doit respecter ses obligations professionnelles, mais aussi s'abstenir de comportements incompatibles avec l'exercice de ses fonctions et pouvant jeter sur ces dernières le discrédit. Aussi, compte tenu de la gravité des faits reprochés à l'intéressé, sa révocation avec maintien des droits à pension ne constitue pas une sanction disciplinaire disproportionnée.

Les procédures disciplinaires et pénales sont indépendantes, y compris lorsqu'elles sont engagées en raison de mêmes faits. Aussi, l'autorité disciplinaire ne porte pas atteinte à la présomption d'innocence en se prononçant sans attendre un jugement pénal définitif".

Bien tenté... mais raté

Extrait d'une décision du Conseil d'Etat : "Un gardien de la paix stagiaire a contesté la décision l'admettant à redoubler son année de formation initiale et celle prise l'année suivante, mettant fin à sa scolarité. Or, ni les délibérations d'un jury d'aptitude professionnelle chargé d'apprécier les mérites des candidats, ni les décisions de la commission organisée pour statuer sur les recours administratifs formés contre les décisions du jury ne doivent être motivées au titre de la loi du 11 juillet 1979. De plus, il n'appartient pas au juge administratif de contrôler l'appréciation portée par la commission des recours administratifs sur cette aptitude professionnelle. Dès lors, le juge a considéré la requête de l'intéressé comme non fondée".

Fallait y penser**Le téléphone-ticket**

Fonctionnalité et rapidité : telles sont les principales qualités du téléphone-ticket proposé dès la fin 2010 aux usagers des transports d'Ile-de-France (RATP, Optile et SNCF Transilien) et fraîchement présenté par Jean-Paul Huchon, président de la Région et du Syndicat des transports d'Ile-de-France. Ce téléphone, qui devra recevoir le signal NFC (connexion radio à courte distance), permettra d'acheter un titre de transport et de le valider, simplement en l'approchant des bornes habituelles habilitées à recevoir l'application.

En outre, ce système comporte un module acceptant le transfert d'un ticket d'un téléphone à un autre.

Les trois opérateurs Bouygues Telecom, Orange et SFR travaillent sur ce développement.

Un barrage qui donne l'heure

Un cadran solaire, que son concepteur estime être "le plus grand du monde", sera installé sur la voûte du barrage hydro-électrique de Castillon (Alpes-de-Hautes-Provence). Une décoration originale et imposante censée valoriser l'ouvrage, et pour laquelle EDF a déboursé 200 000 euros. Conçu sur un support unique de 100 mètres de haut et 200 de large, cet immense cadran solaire sera installé sur la façade de l'ouvrage exposée sud-est. EDF a financé ce projet dans le cadre de l'année mondiale de l'astronomie. Son concepteur, Denis Savoie, chef du département Astronomie et Astrophysique du Palais de la Découverte de Paris, souligne l'apport réciproque du barrage et du cadran : "C'est un ouvrage technique qui est impressionnant, un objet mathématique, un moyen d'observer la nature, et en plus on rend beau quelque chose qui ne l'était pas".

C'est l'ombre du parapet, projetée sur la voûte du barrage, qui indiquera l'heure de 6h à 18h, sur une surface de 13000 m². L'installation de l'"instrument" aura duré deux mois.

Les rendez-vous de l'été**LES 2^E RENCONTRES DE LA MODERNISATION DE L'ÉTAT****ET DES ACTEURS PUBLICS 2009** du 6 au 8 juillet 2009 à Paris

Organisateur : acteurs publics - Tél. 01 46 29 29 24

Courriel : bbbrunis@acteurspublics.com**7^E UNIVERSITÉS D'ÉTÉ DU MANAGEMENT TERRITORIAL**

du 28 au 29 août 2009 à Toulouse DR du CNFPT Midi-Pyrénées

La réorganisation territoriale de la république: stratégies de changement, perspectives managériales, nouvelles gouvernances

Organisateur : AREMPT - Tél. 05 34 66 03 50 - Site : <http://www.arempt.org>

Sources : AFP, CNFPT, etc.